



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Fonds de soutien « Pass ASSO »

A déposer jusqu'au : 14 mai 2021

NOM DE L'ASSOCIATION :

.....

INTITULÉ DE LA DEMANDE :

.....

MONTANT SOLLICITÉ :

.....

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques
- Une demande de subvention (fiche 1 à 2)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 3)
- Une attestation sur l'honneur (fiche 4)

Veillez adresser ce dossier par mail à emmanuel.moulin@auray-quiberon.fr ou par courrier à l'adresse indiquée ci-dessous (en précisant « Pass ASSO » dans l'objet de mail ou sur l'enveloppe principale).

Renseignements :

Emmanuel MOULIN
emmanuel.moulin@auray-quiberon.fr
02 22 76 03 61

Veillez adresser ce dossier à :

Communauté de communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Espace tertiaire Porte Océane 2 40 rue du Danemark BP 70447 56404 AURAY cedex

Tél. : 02 97 29 18 69

Fax : 02 97 29 18 68

accueil@auray-quiberon.fr

www.auray-quiberon.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Contexte

La Région Bretagne propose aux EPCI qui le souhaitent la mise en place d'un dispositif exceptionnel « **PASS Asso** », visant à préserver la vitalité associative dans les territoires. Ce PASS Asso vise à soutenir les associations particulièrement touchées par la crise de la COVID-19 au travers d'une aide conjointe Région-EPCI, financée à parts égales par Auray Quiberon Terre Atlantique et la Région (1 € = 1 €).

Qui peut en bénéficier ?

Peut solliciter cette aide toute association fragilisée par la crise sanitaire et qui répondrait aux conditions suivantes :

- Association loi 1901, employant 1 à 10 salariés
- Ayant son siège sur l'une des communes du territoire communautaire
- Exerçant une activité contribuant à la vitalité associative du territoire et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de la Communauté de communes et de la Région
- Présentant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire (état des comptes 2020 présentant résultat négatif significatif et état de la trésorerie de l'association au 1^{er} janvier 2021)
- Démontrant avoir été empêchée de réaliser ses actions / manifestations / évènements, etc. au cours de l'année 2020 et du 1^{er} semestre 2021.

Comment en bénéficier ?

Les dossiers de demande de subvention sont à retirer sur le site de la Communauté de Communes www.auray-quiberon.fr (Onglet Auray Quiberon Terre Atlantique / Communauté de Communes / Demande de subvention) et doivent être déposés complets avant le **vendredi 14 mai 2021** :

- par courrier postal, adressé à *Monsieur le Président, Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, 40 rue du Danemark, CS 70447, 56404 AURAY Cedex,*
- par mail, adressé à emmanuel.moulin@auray-quiberon.fr

Passé ce délai, les dossiers seront jugés comme non-éligibles.

L'attribution de l'aide n'est pas automatique. Chaque demande fera l'objet d'une instruction par les services de la Communauté de Communes. Un comité, associant élus de l'EPCI et de la Région, se réunira afin d'apprécier la nature des associations aidées, l'ampleur des difficultés auxquelles elles sont confrontées et de décider du montant d'aide exceptionnelle proposée.

Où se renseigner ?

Pour plus d'informations sur le PASS Asso, se renseigner auprès d'Emmanuel MOULIN, par mail à emmanuel.moulin@auray-quiberon.fr ou par téléphone au 02 22 76 03 61.

Fiche 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Adresse du siège social :

.....

Téléphone : fax :

Courriel :

Adresse site internet :

Date de création :

N° Siret :

N° récépissé Préfecture :

(Si vous ne disposez pas de ces numéros, vous devez en faire la demande auprès de la direction générale de l'INSEE)

Adresse administrative (si différente) :

.....

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser

de sigle) :

.....

Personne à contacter (pour un éventuel complément d'information) :

NOM et Prénom :

Qualité : Téléphone :

OBJET DE L'ASSOCIATION

.....

.....

.....

.....

.....

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Dans l'affirmative, date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

EFFECTIFS / MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION :

Nombre d'adhérents de l'association : (à jour de la cotisation statutaire au 31/12/2020)

Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée)	
Nombre total de salariés	
Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein Travaillé	

* Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à $0,8 * 3/12$ ETPT.

DIFFICULTÉS GÉNÉRÉES PAR LA CRISE DE LA COVID-19

Difficultés générées par la crise de la Covid-19 :

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures mises en œuvre pour limiter l'impact financier :

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche 2 – BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Exercice 2021

Ou dans le cas où l'exercice est différent de l'année civile préciser : du

2020 au

2021

CHARGES	MONTANT (arrondir à l'euros)	PRODUITS (1)	MONTANT (arrondir à l'euros)
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés matières et fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et petit équipement			
Autres fournitures		74- Subventions d'exploitation	
61 - Services extérieurs		Etat: précisez ministère(s) sollicité(s)	
Sous-traitance générale			
Locations			
Entretien et réparation		Région	
Assurance		Département	
Documentation		AQTA	
Divers		Commune(s): (à détailler)	
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Organismes sociaux (à détailler):	
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications			
Services bancaires, autres		Fonds européens	
63 - Impôts et taxes		Participation emplois aidés	
Impôts et taxes sur rémunération		Autres recettes (à préciser)	
Autres impôts et taxes		75 - Autres produits de gestion courante	
64- Charges de personnel		Dont cotisations	
Rémunération des personnels		76 - Produits financiers	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
65- Autres charges de gestion courante			
66- Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
A - TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		A - TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
Attention, à ce niveau, le budget doit être équilibré : TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES = - TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS			
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
B - TOTAL DES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET BENEVOLAT		B - TOTAL DES CONTRIBUTIONS EN NATURE ET BENEVOLAT	
TOTAL DES CHARGES (A + B)		TOTAL DES PRODUITS (A + B)	

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

Fiche 3 – PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A VOTRE DOSSIER

- Copie des statuts, régulièrement déclarés,
- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture,
- Relevé d'identité bancaire ou postal,
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire,
- Bilan financier (actif/passif) approuvé par la dernière assemblée générale,
- Compte de résultat ou état récapitulatif des dépenses/recettes approuvé par la dernière assemblée générale,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels pour les associations percevant plus de 153 000 € d'aides publiques,
- Copie du relevé de banque au 31 décembre 2020 ou à la fin de l'exercice comptable s'il est différent de l'année civile,
- Le dernier rapport annuel d'activité

Fiche 4 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si le signataire de cette fiche n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)..... représentant(e) légal(e) de l'association,

- certifie que l'association est régulièrement déclarée, en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants et certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : euros ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association (joindre un Relevé d'Identité Bancaire) :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

CONSENTEMENT

Conformément au Règlement Général sur la protection des données personnelles du 25 mai 2018, la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l’instruction des demandes de subvention et souhaite s’assurer de votre consentement.

J’accepte le traitement de mes données personnelles

En cochant cette case, j’accepte que les informations de ce formulaire soient utilisées, exploitées, traitées pour permettre de me recontacter, pour m’envoyer du courrier ou mail, dans le cadre de la présente demande de subvention.

Je m’engage au même titre à avoir demandé le consentement pour le traitement, l’utilisation, l’exploitation des données personnelles de toutes personnes mentionnées dans le présent dossier pour permettre de les recontacter, pour leur envoyer du courrier ou mail, dans le cadre de la présente demande de subvention. Dans le cas d’un refus, il conviendra de ne pas les mentionner dans le présent dossier.

Je refuse le traitement de mes données personnelles.

Il est rappelé que vous bénéficiez d’un droit d’accès et, le cas échéant, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant et concernant toutes les personnes.

Pour toute demande, merci de vous adresser à l’adresse mail suivante : *emmanuel.moulin@auray-quiberon.fr* ou au 02 22 76 03 61.

Fait, le à

Signature du représentant légal de l’association :

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d’emprisonnement et d’amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d’accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés s’exerce auprès du service ou de l’Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.